

subordonnez  
à celui de la  
Regence.

mentées & soutenues par une longue experience, lui rendoient tout facile dans l'exercice de la Royauté; mais la foiblesse de notre âge demande de plus grands secours, & quoique Nous puissions trouver tous ceux dont Nous avons besoin, dans la personne de notre très cher Oncle le Duc d'Orleans, Regent de notre Royaume; sa modestie lui a fait croire, que pour soutenir le poids d'une Regence qui lui a été si justement déferée, il devoit proposer d'abord l'établissement de plusieurs Conseils particuliers, où les principales matieres qui méritent l'attention directe & immédiate du Souverain, seroient discutées & réglées pour recevoir ensuite une dernière décision dans un Conseil général; qui ayant pour objet toute l'étendue du Gouvernement, seroit en état de réunir & de concilier les vûes différentes des Conseils particuliers. Cette forme de Gouvernement a paru d'autant plus convenable à notre très cher Oncle le Duc d'Orleans, Regent du Royaume, qu'il sçait que le plan en avoit déjà été tracé par notre très-honoré Pere, dont nous aurons au moins la satisfaction de suivre les vûes, si le Ciel Nous a privé de l'avantage d'être formé par ses grands exemples. Il étoit persuadé que toute l'autorité de chaque partie du ministère étant réunie dans la personne d'un seul, devenoit souvent un fardeau trop pesant pour celui qui en étoit chargé, & pouvoit être dangereuse auprès d'un Prince que n'auroit pas la même supériorité de lumières que le Roi notre Biscayent; que la vérité parvenoit si difficilement aux oreilles d'un Prince, qu'il étoit nécessaire que plusieurs personnes fussent également à portée de la lui faire entendre; & que si l'on n'interroissoit au Gouvernement un certain nombre d'hommes aussi fidèles qu'éclairés; il seroit presque impossible de trouver toujours des Sujets formés & instruits qui fissent moins regretter la perte des personnes consommées dans la science du Gouvernement